
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL
CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tenue conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes, le 13 décembre 2021, à 19 h 30, en la salle des délibérations du Conseil, laquelle session est sous la présidence du Maire Vincent Deguise et les membres suivants sont présents : Jean-Guy Cournoyer, Sophie Dufresne, Mélanie Gladu, Michel Latour, Ginette Richard et Pierre St-Louis. Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, M. Martin Valois, est également présent.

RÉSOLUTION C-21-067

Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021

Lecture est faite des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021.

Il est proposé par Mme Mélanie Gladu,

Appuyé par M. Pierre St-Louis,

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021 soient adoptés tels que lus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-068

Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance de la Commission permanente du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire de la Commission permanente du 29 novembre 2021

Lecture est faite des procès-verbaux de la séance de la Commission permanente du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire de la Commission permanente du 29 novembre 2021.

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par M. Jean-Guy Cournoyer,

QUE les recommandations inscrites aux procès-verbaux de la séance de la Commission permanente du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire de la Commission permanente du 29 novembre 2021 soient ratifiées telles que lues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-069

Adoption de la liste des comptes à payer No. 12-0-2021 et ratification de la liste des chèques émis No. 12-1-2021

Les listes des comptes à payer No. 12-0-2021 et des chèques émis No. 12-1-2021.

Il est proposé par M. Michel Latour,

Appuyé par Mme Ginette Richard,

QUE la liste des comptes à payer No. 12-0-2021 au montant de **176 677,53 \$**, ainsi que les listes des chèques émis No. 12-1-2021 au montant de **334 660,99 \$** soient acceptées telles que soumises par le Secrétaire-trésorier et vérifiées par le Comité de Finance. Un certificat de disponibilité de crédits a été émis par le Secrétaire-trésorier pour chacune de ces listes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-070

Lecture et adoption du règlement numéro 386 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2022

Lecture est faite du règlement numéro 386 concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2022.

En conséquence, il est proposé par Mme Sophie Dufresne,

Appuyé par M. Michel Latour,

QUE le règlement numéro 386, concernant l'imposition et le prélèvement des taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour payer les dépenses prévues au budget 2022 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-071

**Avis de motion et présentation
Projet de Règlement N^o P2021-12-1 concernant
l'adoption du budget 2022 de la Régie
d'Assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent**

Le conseiller Pierre St-Louis présente le projet de règlement N^o P2021-12-1 règlement concernant l'adoption du budget 2022 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent et donne avis de motion, qu'à une séance subséquente du Conseil, un règlement sera présenté en vue de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C-21-072

Audit de conformité - Rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Considérant que la Commission municipale du Québec (CMQ) a effectué deux missions d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;

Considérant que la CMQ a déposé deux rapports d'audit présentant les constatations qui se dégagent de ces missions ainsi que les recommandations qui sont jugées appropriées;

Considérant que l'annexe 2 de chacun des deux rapports indiquent que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est conforme;

Considérant que ces rapports doivent être déposés à la première séance du Conseil qui suit leur réception, tel que prévu à l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy Cournoyer,

Appuyé par Mme Mélanie Gladu,

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accuse réception et accepte le dépôt des deux rapports de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec au sujet des audits de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 ainsi que sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRÉSENTATION

Le Maire fait rapport des représentations du Conseil depuis la dernière séance.

RÉSOLUTION C-21-073

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Ginette Richard,

Appuyé par Mme Sophie Dufresne,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Secrétaire-trésorier